

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 25 juin 2013

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés :** M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 62

Nombre de pouvoirs : 8

Excusés : 4

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.06.01 : Approbation du compte de gestion 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la conformité du compte de gestion visé par le Trésorier Payeur Général par rapport au compte administratif 2012 soumis au cours de cette même séance au vote de ses membres.

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et de mettre en paiement les dépenses ordonnancées par la communauté d'agglomération ; que le compte de gestion retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice et que ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Les opérations du compte de gestion 2012 sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *vote le compte de gestion 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *déclare que le compte de gestion 2012 visé par le comptable est conforme au compte administratif 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 62

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par déléation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services